



La nocturne de Chandolin

2 parcours : +1'000m ou +500m

Samedi 11 mars 2017

<https://www.facebook.com/nocturne.Chandolin>



Règlement de la course :

- La course est individuelle, départ "populaires" à 18h30 et départ "+1000" à 19h15.
- Départ : Office du Tourisme de Chandolin / Arrivée : Restaurant d'altitude du Tsapé

Inscription et paiement :

- Sur le site www.vs-timing.ch jusqu'au 8 mars 2017 ou sur place (+CHF 10.-)

Equipement / matériel :

- Skis : selon règlement du CAS ; ski-alpinisme
- **Lampe frontale obligatoire**, passages risqués potentiels
- **Casque obligatoire** pour le parcours "+1000"
- Vêtements chauds et ravitaillement recommandés
- L'organisateur se réserve le droit de refuser tout équipement jugé inadéquat et refuser le départ d'un concurrent si nécessaire.

Parcours :

- Le parcours est balisé sur des pistes damées. Les concurrents doivent respecter les consignes des patrouilleurs, des bénévoles et du coureur balai.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours en tout temps.

Repas :

- Le repas est compris dans le prix (bon à échanger), aucun remboursement possible.
- Un ravitaillement chaud sera servi à l'arrivée.

Assurance :

- Chaque coureur doit être assuré personnellement contre les accidents et autres dommages. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de non-respect.

Environnement :

- Chaque concurrent est rendu attentif à la nécessité de ménager l'environnement.
- Tout concurrent qui jette ou abandonne un déchet (gobelet, bouteille, sachet, etc.) ou un objet d'équipement pendant la course, fera l'objet de pénalités.
- L'organisateur s'engage pour un sport propre et durable (cf. manifestation-verte.ch).

Annulation :

- Le report ou l'annulation de la course ne pourra être l'objet d'aucune réclamation.

Résultats :

- Les prix des vainqueurs ne sont pas envoyés.
- Seules les personnes présentes participent au tirage au sort.

Pour tout autre renseignement : nocturne.chando@gmail.com

Un grand merci à nos partenaires et sponsors :

